

Après les peines, l'heure du châtimeⁿt ?

Soutien812 – septembre 2022



MINISTÈRE *de l'*AJUSTICE

— RÈPUBLIQUE FRANÇAISE —

« Le châtement s’ancre dans l’histoire la plus archaïque de l’humanité, celle des terreurs suprêmes que les hommes ont traduites en dieux et déesses au cœur démoniaque. Pas une religion pour sauver l’autre lorsqu’il est question des supplices réservés aux damnés. »

« La Loi n’est pas l’expression d’une éthique quelconque : au service du pouvoir disposant des plus grandes forces de coercition, elle n’existe que par la sanction. »

« Le discours sécuritaire sème le vent. Il récoltera des tempêtes sur des incendies. »

— — — Pourquoi faudrait-il punir ? — — —

— Catherine Baker —

Depuis plusieurs mois nous n'avons pas donné de nouvelles, profitant un tant soit peu d'un « répit » depuis la sortie de prison du dernier inculpé. Le temps de remettre un peu de sens dans nos vies, de continuer nos autres engagements militants, de souffler et de reprendre des forces pour différents projets. Reprendre pied, retrouver notre propre temporalité.

Mais la répression revient toujours pour dicter sa marche : « toc toc, le procès, c'est pour bientôt ! ». Et là, de nouveau, tout s'accélère. Encore une étape atroce qu'il faudra passer, pour que « justice soit rendue », c'est à dire encore un déversement de violences judiciaires à l'horizon, dans lequel il faudra affronter la froideur robotique de magistrats désincarnés vivant dans leur réalité propre.

« L'idée d'une Justice qui rend le mal pour le mal ne peut mener qu'au mépris de toute justice » nous dit Catherine Baker, ajoutons que celle rendant le mal pour le bien mène à la nécessité de son abolition.

La CEDH venant d'autoriser officiellement l'application d'une loi mussolinienne à l'encontre de Vincenzo Vecchi, condamné à 10 ans de prison ferme pour avoir participé à une manifestation de 300 000 personnes... il y a 21 ans. Il n'y a plus rien à sauver de ces institutions.

DES NOUVELLES DE LIBRE FLOT

Après le combat de Libre Flot contre ses conditions de détention inhumaines et injustifiées, ce dernier avait été libéré in extremis « pour raison médicale », alors au bord du coma après 36 jours de grève de la faim. Il y avait eu, le 4 avril 2022, une [forte mobilisation internationale en faveur de sa libération](#).

Après avoir passé plus d'une semaine en service de renutrition, il s'est vu incarcéré à domicile, sous dispositif ARSE (Assignation à Résidence sous Surveillance Électronique), défini comme « une mesure de sûreté destinée aux personnes dont la dangerosité est attestée ». Cela fait environ 6 mois maintenant. Cette mesure s'accompagne de beaucoup de contraintes: obligation de travail après un court « arrêt maladie » suite à sa sortie, un suivi judiciaire intense avec des enquêtes psychologiques d' « évaluation de la radicalisation », interdiction de sortie hors temps de travail, et les jours non-travaillés, seulement deux pauvres heures autorisées. Cette [oppression temporelle constante, la tyrannie des horaires](#) à respecter sous peine d'être renvoyé au placard, constitue une source d'oppression permanente, comme le décrit parfaitement Kamel Daoudi.

Vous l'aurez compris, tout le panel répressif de « la prison à la maison » prolonge évidemment l'oppression constante de l'incarcération et de la surveillance et a pour but d'empêcher la personne de se reconstruire pleinement et de soigner les séquelles que peuvent laisser plusieurs mois de Quartier d'Isolement (QI), dont 37 jours de grève de la faim.

Après ces 16 mois d'absolu vide sensoriel, on ne peut qu'imaginer la désorientation du ressentir et la saturation d'informations lorsqu'on se met à redécouvrir les visages, les goûts, les textures, les sensations corporelles, les lumières, etc. C'est là tout le secret de la torture blanche, elle est invisible mais profonde.

Les séquelles de l'isolement restent omniprésentes : perte totale de prise sur le temps, douleurs nerveuses, pertes de mémoire, épuisement

chronique, etc. ; mais Libre Flot a quand même repris du poil de la bête et retrouvé le sourire et les petits plaisirs de la vie dans le sud-ouest.

Ce 28 septembre prochain, le talentueux Jean-Marc Herbaut l'a convoqué pour le renouvellement de son maintien sous bracelet électronique. Le laissera-t-il dans ces conditions, toujours largement inéquitables vis-à-vis des autres inculpé.es ? Ou pire encore, révoquera-t-il sa libération « pour raison médicale » afin de le renvoyer au placard ? Restons vigilant.es ces prochains jours.

« L'humanité, l'intégrité d'un magistrat, voyez-vous, ce n'est pas dans les livres, les études et les statistiques qu'on peut s'en faire une idée ; c'est en le pratiquant en tant qu'inculpé. Croyez-vous qu'un juge avouera dans ses notes annuelles qu'il s'adresse aux prévenus comme à des chiens ? Le seul moyen de s'en apercevoir, c'est d'être justiciable soi-même. Tout le reste n'est que littérature. »

- — - — De la prison à la révolte, Serge Livrozet (1999) - — - —

DES NOUVELLES DU 8/12

Le 26 août dernier, Jean-Marc Herbaut met fin à l'information judiciaire dans le dossier du 8/12, Ce dossier ouvert par la DGSI sous le nom d'« affaire punk à chien », puis renommé après les arrestations « contre [LIBRE FLOT] et autres », aura donc été alimenté par 932 jours d'une instruction très bornée.

Cette clôture est un soulagement, car cela met fin aux commissions rogatoires mandatées par le juge, qui permettaient à la DGSI d'user de « tous les moyens en sa disposition » pour harceler les mis.es en examen et leurs proches. C'est à dire que la surveillance ne sera désormais plus appuyée par la Justice.

Mais cela signifie aussi que le dossier est clos, laissant aux inculpé.es et leur Défense un délai de trois mois pour apporter les derniers éléments (demandes d'actes ou observations). Au bout de ce délai donc, le 26 novembre prochain, ce sera au tour du PNAT de faire ses « réquisitions », c'est à dire d'exiger quelle Cour devra juger nos ami.es et camarades.

Une fois les réquisitions du Parquet déposées, il restera enfin un mois de délai à la Défense pour émettre ses dernières observations. Et enfin : l'illustre magistrat Jean-Marc Herbaut, qui a démontré, par son acharnement personnel contre Libre Flot, être devenu trop sénile pour exercer son travail, décidera qui aura l'honneur de châtier les inculpé.es au nom du peuple français.

Car les accusations n'ont pas changé, au contraire elles n'ont eu de cesse d'être martelées par le juge d'instruction, la DGSJ et le PNAT, ne tenant aucunement compte de la paroles des mis.es en examen, de leurs proches et de leur défense. Toujours les même névroses policières, répétées sans discernement. Un « groupe » qui n'en est pas un (les expertises numériques et témoignages le confirment), « destiné à commettre des actions violentes à l'encontre notamment de membres des forces de l'ordre et de militaires » (nié par les mis.es en examen et des témoins), « en se concertant dans ce but avec des membres de divers groupuscules ayant les mêmes objectifs en France et à l'étranger » (hallucinant, on ne sait même pas lesquels), qui organiserait des « entraînements para-militaires » (deux après-midi de Airsof, pas avec les même personnes, dans des spots différents) et qui fabriquerait des « engins explosifs » (quantités infimes de produits ménagers, pour s'amuser et par curiosité).

Qu'il ait été impossible de prouver « l'entente établie », « la concertation dans le but de », « l'intention de » et donc en fait un quelconque « projet », ne semble pas déranger l'ajustice. Tous ces vides sont automatiquement comblés par la présomption de culpabilité. Si par exemple l'analyse des téléphones montrent que la plupart des protagonistes du groupe n'étaient pas en lien, c'est qu'ils devaient forcément communiquer par des applications sécurisées. Et par conséquent, c'est qu'ils avaient bien un projet commun. Ou si une brochure sur la guérilla a été retrouvée parmi

des milliers d'autres fichiers, eux mêmes répartis parmi des dizaines de clés usb, disques durs, ordinateurs (etc.), c'est qu'elle a bien été lue par le mis en examen, et s'il l'a lu, c'est qu'il doit bien adhérer à l'action violente, et s'il y adhère, c'est la preuve que tous ces agissements dans sa vie convergent vers ce but ! Les abîmes infinies de la police d'anticipation, mais dans la tête d'un juge d'instruction.

C'est donc aussi la perspective d'une réincarcération dans quelques mois qui refait surface, pour la plupart des inculpé.es, puisque la volonté de punir a depuis longtemps pris le dessus sur la rationalité, comme le constate l'anthropologue Didier Fassin dans son dernier ouvrage, Punir, une passion contemporaine (2020). Il n'y a rien à attendre d'autre qu'un naufrage éthique d'une justice militarisée. L'antiterrorisme est une guerre qui n'a pas fini de produire ses « ennemis ».

Dans tous les cas, ce procès continuera de n'être rien de moins qu'un élément du délire sécuritaire actuel et du virage militaire de tous les appareils d'État. De la vengeance en pâture pour cochons patriotes. Mais nous ne sommes pas vaincu.es, nous apporterons la Vérité dans leurs simulacres.

LE TERRORISME EST UNE MATIÈRE ÉLASTIQUE

« La notion de terrorisme est si largement définie dans le règlement qu'elle pourra servir à justifier la censure de discours radicaux ou de toute expression favorable à des actions politiques offensives ou violentes – tels que le sabotage ou le blocage d'infrastructures. »

- — - — La Quadrature du Net - — - —

Il semble que la notion de « terrorisme », soit devenu le mot-valise des réactionnaires pour criminaliser et déshumaniser leurs opposant.es. Dans

un contexte de désastre climatique imminent, le mouvement écologiste est particulièrement visé par cette assimilation au terrorisme.

Pendant la sécheresse de cet été, le président de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Vienne, Bertrand Venteau affirmait impunément au micro de France 3 : « [c'est pas des écologistes, c'est des terroristes](#) » au sujet des opposant.es à la construction sauvage de barrages sur les cours d'eau.

C'est aussi la rhétorique employée par le Conseil de l'Agriculture Finistérienne, qui a qualifié de « terrorisme vert » l'action du [Collectif contre les Fermes-Usines](#), militant contre l'élevage industriel (responsable de plus de 23 % des émissions de CO2 à l'échelle mondiale).

Outre l'évident conflit entre les partisan.es d'un changement radical dans les modes de production agricole et les défenseur.euses de l'agro-industrie, c'est aussi le signe d'une militarisation latente du monde de l'agriculture qui s'exprime. Le collectif [Ni Guerre Ni état de Guerre](#) analysait en mai 2021 les nouvelles stratégies de Défense ainsi :

« La théorie développée depuis plusieurs années est la suivante : l'Armée ne sera pas capable de faire face seule aux crises qui s'annoncent. Il faut organiser la capacité de mobilisation de la nation tout entière, pour qu'elle réponde par son action aux objectifs stratégiques fixées.

Une telle orientation suppose une coopération de l'Armée avec les institutions civiles. Celle avec le Ministère de l'Éducation nationale (ainsi que celui de l'Agriculture) est déjà engagée depuis plusieurs années, avec cinq protocoles organisant la collaboration avec le ministère de la Défense. »

Il ne fait aucun doute que dans la « collaboration avec la Défense » du monde agro-industriel, la désignation des « écolos » comme ennemis a pour objectif de légitimer l'émergence de milices anti-zadistes comme on a pu l'observer à la ZAD du Carnet par exemple.

Mais l'élasticité du concept ne s'arrête pas à l'usage maladif du terme, il s'étend en fait à la diversité de réalités visées par les dispositifs antiterroristes. De l'individu commettant un massacre de civils à l'opposant au déploiement de la 5G qui brûle une antenne. Outre les

arrestations du 8/12, on a vu ces derniers mois les moyens de l'antiterrorisme être déployés contre des camarades soupçonnés de sabotages.

Le 10 avril 2020, une antenne-relais prend feu dans le Jura, sur le Mont Poupet. Le jour même, le Groupe Anti-Terroriste de la Brigade Criminelle de Dijon sera sur l'affaire, et le procureur demandera l'appui du **Bureau de Lutte Anti-Terroriste (BLAT)** de la Gendarmerie, ce qui aboutira à [l'arrestation et l'emprisonnement de Boris](#).

Le 15 juin 2021, la **Sous Direction Anti-Terroriste (SDAT)** effectue une grosse opération antiterroriste débouchant sur [l'arrestation de 7 personnes dans le Limousin](#) pour l'incendie d'antennes et de cars, résultant sur 3 mises en examen pour « destructions matérielles en bande organisée portant atteinte aux intérêts de la Nation ».

Le 11 juin 2022, les moyens de la **Sous Direction Anti-Terroriste (SDAT)** sont encore mobilisés pour arrêter un [camarade anarchiste, Ivan](#). Il sera finalement mis en examen et incarcéré pour six incendies de véhicules.

Cette tendance à élargir la répression antiterroriste se confirme dans la [loi de censure automatisée votée cet été](#), permettant la suppression en une heure d'un contenu jugé « à caractère terroriste » par la police. La Quadrature du Net met elle aussi en garde : « **la notion de terrorisme est si largement définie** dans le règlement qu'elle pourra servir à justifier la censure de [discours radicaux](#) ou de toute expression favorable à des actions politiques offensives ou violentes – tels que le sabotage ou le blocage d'infrastructures. » Le conseil constitutionnel doit encore évaluer la loi pour qu'elle soit appliquée.

La meilleure réponse restera toujours de multiplier les gestes que l'État souhaite réprimer. Le collectif Écran Total a lancé un [appel à soutenir les personnes en lutte contre la numérisation des territoires](#).

Dans ce contexte de déploiement de l'antiterrorisme, il n'est absolument pas anodin que Laurent Nunez (ancien directeur de la DGSJ et Coordinateur National du Renseignement et de la Lutte contre le Terrorisme) ait été placé à la tête de la Préfecture de Paris. Spécialiste du

Renseignement et surtout de l'Anticipation, nous allons voir ses talents antiterroristes à l'œuvre, à n'en pas douter, pour expérimenter massivement des techniques de répression préventives. Sa mission médiatique étant la [sécurisation des JO 2024](#), on peut être sûr.es que le Renseignement est déjà entrain de tisser sa toile contre [les opposant.es à ce Saccage2024](#), promettant gentrification forcée, bétonisation, et déploiement de technologies de surveillance dans l'espace public.

Dans une conférence récente donnée au CNAM, intitulée « Information, anticipation, renseignement », Laurent Nunez déclarait à propos des Gilets Jaunes : *« Le Renseignement territorial avait su détecter et documenter une montée des mécontentements autour de thématiques revendicatives. Mais le mouvement en tant que tel fut imprévisible car il s'est cristallisé spontanément, sans organisateur, ni direction précise. »*

La frontière devient très ténue, entre la surveillance antiterroriste et la volonté de tuer dans l'œuf toute contestation de l'ordre dominant. Mais c'est là le cœur de la fonction de Police, l'« administration veillant au bon ordre ». Le Renseignement politique a donc de beaux jours devant lui, avec une [Délégation parlementaire au Renseignement](#) dirigée par Renaissance et le Rassemblement National en prime.

QUELQUES BRÈVES ANTITERRORISTES A L'INTERNATIONAL

On ne le répétera jamais assez : en temps de guerre, toute opposition devient « ennemi intérieur » et doit être neutralisée. Là réside le but final de l'antiterrorisme.

Turquie.

Nous avons déjà souligné dans des articles précédents, l'instrumentalisation par la Turquie (deuxième armée de l'OTAN) du

« terrorisme » à des fins génocidaire et l'impact que cela avait sur les politiques antiterroristes françaises.

Cette dynamique s'accroît encore actuellement. Malgré la [campagne européenne pour dé-lister le PKK des organisations terroristes](#), Erdogan a tiré profit de la guerre en Ukraine pour déclencher de nouvelles attaques meurtrières sur le Kurdistan. Il a aussi imposé à la Suède et la Finlande, qualifiées « d'auberge aux terroristes du PKK », qu'elles déportent des réfugié.es kurdes vers la Turquie pour qu'iels y soient torturé.es et emprisonné.es, sans quoi il menace de bloquer leur adhésion à l'OTAN. L'[Organisation a également réaffirmé](#) que la guerre mondiale contre « **le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations** » était une priorité, mais aussi que « **l'immigration clandestine** » serait une « **menace** » à la « **souveraineté et à l'intégrité territoriale** » de ses États membres, justifiant directement la militarisation des frontières et indirectement les massacres d'exilé.es [comme celui de Melilla](#) en juin dernier.

Or s'il y a un État pour lequel le « terrorisme » a de nombreuses manifestations, c'est bien la Turquie. En témoigne la nouvelle condamnation, par la Cour Suprême de Turquie, de la [sociologue féministe et antimilitariste Pinar Selek](#) à la prison à perpétuité, après avoir été totalement acquittée 4 fois car il a été démontré par plusieurs experts que l'« attentat » dont on l'accuse était une fuite de gaz.

Mais la justice antiterroriste française [collabore avec le régime fasciste turc](#) depuis des décennies. Nous avons pu constater à plusieurs reprises dans le dossier du 8/12 la tentative – tantôt de la DGSI, tantôt du juge d'instruction – d'agiter le spectre du PKK pour enfoncer encore la présomption de culpabilité. Jean-Marc Herbaut lui-même, fort de son endoctrinement, décrivait la journaliste et artiste kurde [Zehra Dogan, reconnue internationalement](#), comme « militante du PKK » ?! Hallucinant et consternant à la fois. L'élément à charge ? Une brochure intitulée « Un jour nous vaincrons » ([à retrouver sur notre blog](#)). Si le PKK n'était pas inscrit sur la liste des organisations terroristes de l'UE, cela prêterait à rire,

mais dans le langage judiciaire français, affirmer cela équivaut à dire « c'est une terroriste ».

Russie.

L'usage intensif de l'outil antiterroriste par la Russie n'est pas récent, il s'applique tout particulièrement depuis des décennies contre les minorités Ouzbek et les anarchistes. Cependant depuis l'intensification de la guerre inter-impérialiste entre la Russie et l'OTAN, se matérialisant dans la guerre en Ukraine, [la répression s'est abattue de manière très féroce sur les activistes anti-guerre et anti-fascistes](#), se matérialisant en centaines d'années de prison.

Vladimir Sergeev a été arrêté lors d'une action anti-guerre le 6 mars 2022. Des cocktails Molotov ont été découverts dans son sac à dos. Lors de son arrestation, Vladimir a fait une tentative de suicide. Il s'est rétabli après avoir passé plusieurs jours dans le coma. Il est été accusé de « **préparation au terrorisme** » et pourrait être condamné à une peine de 10 ans de prison. Il se trouve actuellement dans la tristement célèbre prison de Butyrka, à Moscou.

Anton Zhuchkov est un ami de Vladimir Sergeev, ils ont été arrêtés ensemble lors de l'action anti-guerre du 6 mars. Lors de son arrestation, Anton a aussi fait une tentative de suicide et s'est rétabli après avoir passé plusieurs jours dans le coma. Il est aussi accusé de « **préparation au terrorisme** » et pourrait être condamné à une peine de 10 ans de prison. Anton n'a pas de famille, et il a grandi dans des institutions.

Suivez les actualités de l'[Anarchist Black Cross Moscow](#) pour savoir comment les soutenir.

Biélorussie.

La Biélorussie a introduit la [peine de mort pour « tentative d'acte de terrorisme »](#), selon un décret publié mercredi 18 mai. Jusqu'à présent seuls ceux qui avaient commis un tel acte étaient passibles d'exécution. La cible exacte de cette mesure reste peu claire (à moins qu'elle ne vise les oppositions tous azimuts). Depuis le vaste mouvement de contestation de

2020 contre la réélection de Loukachenko, de nombreux opposants ont été inculpés et arrêtés pour tentative ou préparation d'acte de terrorisme. En mars 2021, le parquet biélorusse avait annoncé que la cheffe de l'opposition pro-occidentale, Svetlana Tikhanovskaïa, en exil depuis 2020, faisait l'objet d'une enquête pour « **préparation d'acte de terrorisme en bande organisée** ». La scène anarchiste a aussi été ciblée à de nombreuses reprises par les forces de sécurité biélorusses (voir [ici](#) ou [ici](#)). Enfin, plusieurs actes de sabotages ont ciblé le trafic militaire russe passant par la Biélorussie et se dirigeant l'Ukraine: la nouvelle loi pourraient en viser les auteurs de ces sabotages, dont plusieurs ont déjà été capturés.

Secours Rouge a effectué un [bilan de la répression suite au soulèvement populaire](#).

L'[Anarchist Black Cross Belarus](#) organise l'information et le soutien aux prisonniers anti-fascistes et anarchistes. De nombreuses campagnes internationales de soutien ont été organisées.

Israël.

[Sept ONG palestiniennes ont été qualifiées d'organisations terroristes par le régime d'apartheid israélien ; et subi une vague de répression intense : arrestation de leurs membres, fermeture des locaux, saisies du matériel, etc.](#)

Alors qu'Israël intensifie les attaques ciblant leur travail, un groupe de plus de 150 organisations palestiniennes, régionales et internationales exprime sa solidarité complète avec les sept grandes organisations désignées de la société civile palestinienne : l'association **Addameer** pour le soutien aux prisonniers et les droits humains, **Al-Haq** (Le Droit au service de l'homme), le Centre Bisan pour la recherche et le développement, **Defense for Children International – Palestine** (Défense des enfants International – Palestine, DCI-P), les **Health Work Committees** (HWC), l'**Union des comités de travailleurs agricoles** (UAWC) et l'**Union des comités de femmes palestiniennes** (UPWC).

Le matin du 18 août 2022, les forces d'occupation israéliennes (IOF) ont mené une descente dans les bureaux de ces sept organisations

palestiniennes et en ont bouclé les entrées. Elles ont confisqué des documents et du matériel et ont détruit des objets. Des ordonnances militaires ont été fixées sur les portes des organisations, imposant la fermeture des bureaux en application de l'article 319 du Règlement d'Urgence de 1945. Cet événement survient à la suite de la désignation par Benny Gantz, ministre israélien de la défense, le 19 octobre 2021, de six importantes organisations de la société civile palestinienne comme organisations terroristes aux termes de la Loi israélienne antiterroriste (2016), étendue à la Cisjordanie le 3 novembre 2021 par une ordonnance militaire qui mettait hors la loi ces mêmes organisations.

Myanmar.

Après le coup d'État militaire de la junte birmane le 1^{er} février 2022, de nombreux membres de la Ligue Nationale pour la Démocratie ont participé à la fondation d'un « gouvernement d'unité nationale ». En mai 2022, ce dernier annonce la création d'une « force de défense » pour lutter contre la dictature militaire. Le régime a immédiatement annoncé à la télévision que cette « force de défense du peuple » ainsi qu'un groupe intitulé Comité représentatif Pyidaungsu Hluttaw (CRPH), le terme birman signifiant parlement, [faisaient désormais partie de la liste des « organisations terroristes »](#). Cette nouvelle classification en « organisation terroriste » signifie que quiconque communiquerait avec ses membres, y compris les journalistes, pourrait être poursuivi dans le cadre des lois antiterroristes.

Philippines.

Le 3 juillet 2020, le gouvernement des Philippines a introduit la « Anti-Terrorism Act ». La loi prévoit l'incarcération à vie pour la commission ou l'intention de commettre – des actes qui provoquent ou créent « l'intimidation du public, la promotion de messages de peur, l'intimidation du gouvernement, la destruction ou la déstabilisation de l'économie, de la politique et de la société, pour créer une urgence publique et nuire à la sécurité publique ». Selon cette définition, [les grèves/piquets de grève des travailleurs ou les actions de protestation publique pourraient être interprétés comme du « terrorisme »](#). Vous pouvez également commettre

du terrorisme « au moyen de discours, de proclamations, d'écrits, d'emblèmes, de bannières ou d'autres représentations de ceux-ci ». Cela signifie-t-il parler lors d'un rassemblement ou donner une présentation à une classe ou tenir une pancarte ou afficher un même ou une vidéo? Qui sait, parce qu'en vertu de ce nouveau projet de loi, le gouvernement a le pouvoir discrétionnaire d'interpréter lui-même le « terrorisme ».

Un gouvernement qui, au nom de la lutte contre la drogue, a lancé une vaste opération de purge sociale ayant fait plus de 30 000 exécutions extrajudiciaires. Des assassinats ont également été perpétrés contre des gauchistes, des dissidents, des leaders paysans, des leaders sociaux et d'autres militants. En 2018 des anarchistes de Food Not Bombs ont été abattus et incarcérés.

La France ne fait aucunement exception dans ce tableau mondial glauque. Avec un des complexes militaro-industriels des plus puissants du monde et une des polices les plus armées, l'État français effectue un lobbying sécuritaire au niveau mondial et représente une menace pour grand nombre de peuples. Le 22 janvier 2021, le Traité Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN) a été ratifié par un 50^e État et est donc entré en vigueur. Il a été signé par 122 pays, et évidemment, aucun des pays détenant cette arme (dont la France), maintenant illégale, ne l'a signé.

Cet État inique dans lequel nous vivons est une menace pour l'humanité entière. Elle fait partie de cette petite clique d'État terroristes, surfant sur les génocides et dictatures pour assurer ses « intérêts », qui ne sont pas les nôtres. Un État qui rase des villes entières au nom de « l'antiterrorisme », qui maintient des dictatures au pouvoir au nom de « l'antiterrorisme », qui introduit la surveillance de masse et la censure algorithmique au nom de « l'antiterrorisme ». Si la Justice existait dans ce pays, nous aurions déjà mi hors d'état de nuire ce business de la mort, fleuron de l'industrie française.

Mais ces terroristes là se pavanent dans les salons Milipol et font des courbettes aux dictatures du monde entier.

Les Lois ne sont pas faites pour lutter contre la violence réelle, mais au contraire pour les renforcer. Le système pénal français est peut-être le premier employeur de néonazis : la police aux frontières, l'administration pénitentiaire et la police nationale oppriment chaque jour des centaines de milliers de corps racisés, et chaque année en tuent des centaines. Là réside la terreur réelle. L'essor d'un mouvement antimilitariste large et puissant est une urgence. Du traitement colonial des « quartiers » aux « lois sécuritaires », de l'OTAN à la vente d'arme, de la chasse à « l'assistanat » jusqu'aux constructions de prisons, le spectre de la guerre est omniprésent.



soutien812.net